

# BANQUE DE FRANCE

## EUROSYSTÈME

Paris, le - 7 JUIN 2007

DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS  
DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT  
ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

### ATTESTATION

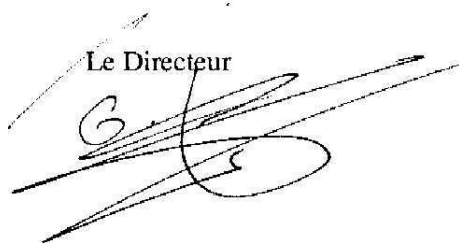
Nous attestons, par la présente, que la BANQUE KOLB, dont le siège social est situé à Mirecourt (Haut-Rhin), 1-3 place du Général de Gaulle, est agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, dont le secrétariat est tenu par la Banque de France, en qualité de banque prestataire de l'ensemble des services d'investissement. Elle peut donc offrir tous types de services bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier ainsi que tous services d'investissement au sens de l'article L. 321-1 du Code précité. La BANQUE KOLB est également habilitée en qualité de teneur de compte-conservateur.

A ce titre, elle figure sur la liste des établissements de crédit et sur celle des prestataires de services d'investissement habilités à exercer en France.

La BANQUE KOLB peut, sans autorisation particulière de la part des autorités bancaires françaises, disposer de filiales, succursales, bureaux ou délégations à l'étranger dans les pays n'appartenant pas à l'espace économique européen.

Nous précisons en outre que, comme tout établissement de crédit français, la BANQUE KOLB est soumise à la surveillance exercée par la Commission bancaire.

Le Directeur



O. JAUDOIN

Adjoint du Directeur